

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1146

7 mai 2014

### SOMMAIRE

<b>Borealis Finance Holding S.A.</b> .....	<b>55006</b>	<b>People Skill S.à.r.l.</b> .....	<b>54964</b>
<b>Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l.</b> .....	<b>54980</b>	<b>PineBridge S.à r.l.</b> .....	<b>54964</b>
<b>Brookfield Holding (NCC) S.à r.l.</b> .....	<b>54982</b>	<b>Platform Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>54964</b>
<b>Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l.</b> ..	<b>54986</b>	<b>Praefinium Renewable Energy Invest-</b>	
<b>DI Assets S.A.</b> .....	<b>54962</b>	<b>ments CEE S.à r.l.</b> .....	<b>54965</b>
<b>Django Sailing S.A.</b> .....	<b>54962</b>	<b>Premiere Global Services International S.à</b>	
<b>EuroCore Property 1 S.à r.l.</b> .....	<b>54984</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>54965</b>
<b>Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l.</b> .....	<b>55004</b>	<b>Premiere Global Services International S.à</b>	
<b>JMZ Luxembourg</b> .....	<b>55000</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>55007</b>
<b>Oak Park Ave S.à r.l.</b> .....	<b>54963</b>	<b>Premiere Global Services International S.à</b>	
<b>ONEX Allison Holding Limited</b> .....	<b>54963</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>54965</b>
<b>Opal Coast Investments S.à r.l.</b> .....	<b>54965</b>	<b>Primus Holding S.à r.l.</b> .....	<b>55008</b>
<b>Otters S.A.</b> .....	<b>54963</b>	<b>Primus Holding S.à r.l.</b> .....	<b>55008</b>
<b>Outlet Mall Sub Group Holding No. 1 S.à</b>		<b>Ridona S.A.</b> .....	<b>55008</b>
<b>r.l.</b> .....	<b>54963</b>	<b>SenSuS</b> .....	<b>54973</b>
<b>Parimico S.A.</b> .....	<b>55007</b>	<b>Vetco Luxembourg Finco S.à r.l.</b> .....	<b>54978</b>
<b>Parimico S.A.-SPF</b> .....	<b>55007</b>	<b>Viloma S.à r.l.</b> .....	<b>54990</b>
<b>Patris S.A.</b> .....	<b>54964</b>	<b>WT Holding Lux S.à r.l.</b> .....	<b>54962</b>
<b>PCCS S.A.</b> .....	<b>54963</b>		

**DI Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 70.182.

Par décision du Conseil d'Administration tenu en date du 13 février 2014, le siège social de la société a été transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et ce, avec effet au 17 février 2014.

Luxembourg, le 07 mars 2014.

Pour: DI ASSETS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2014035282/16.

(140040398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**Django Sailing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 109.934.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 septembre 2012 au siège social de la société*

1. Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 89A, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen représentée par Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Madame Personeni Cynthia, née le 21 juin 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.A R.L. (EFL), ayant son siège social au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg représentée par Monsieur Troisfontaines John, né le 16 mars 1974 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

DJANGO SAILING S.A.

Référence de publication: 2014035285/26.

(140039469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**WT Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 155.699.

**RECTIFICATIF**

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés le 1<sup>er</sup> août 2013 sous le numéro L130133296 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marcus Wolsfeld.

Référence de publication: 2014035647/12.

(140039943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**Oak Park Ave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 171.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christina Horf.

Référence de publication: 2014035487/10.

(140039871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 114.754.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035491/9.

(140040376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**ONEX Allison Holding Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 41.055.331,55.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 167.467.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014035493/10.

(140039879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**PCCS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6960 Senningen, 101A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 107.140.

L'Assemblée s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 mai 2013 et a décidé de révoquer Madame Sharon SASSON en tant que Commissaire aux Comptes et de nommer en lieu et place à cette fonction Madame Letizia LICATA, comptable, née à Metz (France), le 12/03/1975 et demeurant au 30, rue Raymond Poincaré L-2342 Luxembourg (Luxembourg).

Le mandat a pris effet, au 01/01/2013 jusqu'à l'AGO qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014035523/14.

(140040426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Otters S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 131.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2014035498/11.

(140040313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**People Skill S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 128.889.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Louis-Philippe Pirard / Alexandre Poty.

Référence de publication: 2014035504/10.

(140040356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**PineBridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 179.707.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 janvier 2014:*

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. David Giroux, résidant professionnellement au 399 Park Avenue, NY, NY10022, New York, Etats-Unis d'Amérique, né le 3 octobre 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique en qualité de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Kamala Anantharam, gérant
- M. Roman Hackelsberger, gérant
- M. George Hornig, gérant
- M. David Giroux, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014035505/19.

(140039953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Platform Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 117.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014035506/10.

(140040185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Patris S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 68.138.

La société à responsabilité limitée H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 146424, a dénoncé en date du 28 février 2014 avec effet immédiat, le siège social de la société anonyme PATRIS S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 68138, laquelle ayant déclaré son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.  
Geert DIRKX  
Gérant Unique

Référence de publication: 2014035520/15.

(140040207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Praefinium Renewable Energy Investments CEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.502.

Il est pris note de la démission de Monsieur Peter Heim avec effet au 10 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2014.

Référence de publication: 2014035509/11.

(140039864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Premiere Global Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.619.491,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.864.

Les comptes annuels consolidés de Première Global Services, Inc. au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014035510/11.

(140040274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Premiere Global Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.619.491,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.864.

Les comptes annuels consolidés de Première Global Services, Inc. au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014035511/11.

(140040275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Opal Coast Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.848.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirteenth of February.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ADAMSVILLE FOUNDATION a foundation incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at 53 East Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, Republic of Panama and registered with the Public Registry of Panama under number 545949,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OPAL COAST INVESTMENTS S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.2 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

**Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

#### VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### VII. General provision

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.



### *Subscription - Payment*

Thereupon, ADAMSVILLE FOUNDATION, predesignated and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 12,500 shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Mrs Noeleen GOES-FARRELL, born on 28 December 1966 in Dublin (Ireland), residing professionally 35a Boulevard J.F. Kennedy, is appointed as Sole Manager.
2. The registered office of the Company is set at 35a Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treize février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

ADAMSVILLE FOUNDATION, une fondation constituée et existant suivant les lois de Panama, ayant son siège social à 53<sup>rd</sup> East Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama, Republic of Panama, et enregistrée auprès du Registre Public de Panama sous le numéro 545949,

ici représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OPAL COAST INVESTMENTS S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

### *Souscription - Libération*

ADAMSVILLE FOUNDATION, prédésignée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Madame Noeleen GOES-FARRELL, née le 28 décembre 1966 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement 35a Boulevard J.F. Kennedy, est nommée gérante unique de la société.

2. Le siège social de la Société est établi au 35a Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ladite mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2014. LAC/2014/7733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Référence de publication: 2014033060/408.

(140036728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

### SenSuS, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 184.864.

### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février.

Par-devant, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois Bonum SenSuS, ayant son siège social au 19, Route de Bastogne Boîte 75, L-9638 Pommerloch, dûment constituée en date du 25 février 2014 par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange, en cours d'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ici représentée par:

- Monsieur Jean Denis SAISSE, Administrateur de classe A et
  - Monsieur Jacques PARSON, administrateur de classe B,
- tous deux demeurant professionnellement à Pommerloch

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et prend la dénomination de "SenSuS" (la "Société").

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Winseler, au Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3. Le Conseil d'Administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou, le cas échéant, l'administrateur unique, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger, sera prise par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique.

2.5. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet la fabrication, production et distribution de parfums, de produits cosmétiques et tous autres produits se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

3.2. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et

toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

3.3. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

3.4. La société pourra notamment employer ses fonds en vue de l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

3.5. La société pourra également prêter son assistance en matière de gestion et d'organisation, à toutes filiales, de façon rémunérée ou non.

3.6. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie d'émission publique ou privée d'actions, d'obligations, de titres et instruments de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, ainsi qu'à des sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever des charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.7. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.8. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

3.9. La société peut notamment réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

3.10. D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de 0,075 euros chacune.

5.2. Les actions peuvent être nominatives, au porteur, ou dématérialisées.

5.3. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par e-mail, ou téléfax.

## III. Administration - Surveillance

### Art. 6. Administration.

6.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de trois administrateurs, actionnaires ou non, composé de deux classes d'administrateur: «administrateurs de Classe A» et administrateurs de Classe B». Il y aura toujours au minimum un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et ils seront rééligibles.

6.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

6.3. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

6.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

6.5. Le mandant des administrateurs s'exercera à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

**Art. 7. Pouvoirs du conseil d'administration.**

7.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

7.2. Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

7.3. Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

7.4. L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

7.5. En cas de circonstances exceptionnelles, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant leur identification. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

7.6. Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

7.7. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

7.8. Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal signé par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les administrateurs présents ou représentés.

**Art. 8. Délégation de pouvoir.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 9. Représentation de la société envers les tiers.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs dont au moins un Administrateur de classe B et si un administrateur-délégué est nommé, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10. Surveillance.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

**IV. Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 12. Assemblée générale.**

12.1. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

12.2. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

12.3. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

12.4. Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque actionnaire en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

12.5. Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation au moins trois (3) jours avant la date de l'assemblée.

12.6. Le formulaire de vote par correspondance reçu par la Société doit contenir les nom et prénom et le domicile de l'actionnaire votant par correspondance; l'indication de la forme, nominative ou dématérialisée, sous laquelle sont détenus les titres et du nombre de ces derniers; son vote pour chacun des points figurant à l'ordre du jour, ainsi que la signature de l'actionnaire.

12.7. En cas de vote par correspondance d'un actionnaire détenant des titres dématérialisés, le formulaire visé au point 12.5. devra également être accompagné d'un extrait probant, émis dans les quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée, de l'organisme où les titres sont détenus attestant du nombre d'actions de l'actionnaire.

12.8. Aucune cession ne sera valable et opposable à la Société si elle a été réalisée dans les quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée.

12.9. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, actionnaire ou non et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

12.10. Les actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

12.11. Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites. Les décisions prises par l'assemblée des Actionnaires relatives à l'augmentation du capital sont adoptées à la condition d'accord d'une majorité de 75% du capital à l'exception de la première augmentation planifiée par les fondateurs.

12.12. Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présent ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés, sans préjudice des règles différentes fixées par les présents statuts.

12.13. Néanmoins, en cas d'assemblée générale extraordinaire ayant pour ordre du jour le changement de nationalité de la Société, ou l'augmentation des engagements des actionnaires, l'unanimité est toujours requise.

12.14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

#### **Art. 13. Réserves.**

13.1. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

13.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

13.2. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

**Art. 14. Date et lieu de l'assemblée annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou tout autre lieu indiqué par la convocation, 3<sup>e</sup> jeudi du mois de juin à 15.00 heures, et si le 3<sup>e</sup> jeudi du mois de juin est un jour férié, le jour ouvrable suivant.

#### **Art. 15. Dissolution.**

15.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

15.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

15.3. Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'eux.

**Art. 16. Dispositions légales.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.



### Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2014.

### Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, la comparante pré-qualifiée déclare souscrire la totalité des actions, comme suit:

Bonum Sensus SA . . . . .	1.000.000 Actions
Total . . . . .	1.000.000 Actions

Les comparants déclarent également que toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. - Il est décidé de nommer quatre administrateurs et un commissaire aux comptes.
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a. Madame Myriam NUSSBAUM, Administrateur de société, née le 7 mars 1971 à Anvers (Belgique), demeurant à Michamps 9A, B-6600 Bastogne (Belgique), Administrateur de Classe A;
  - b. Monsieur Jean Denis SAISSSE, administrateur de société, né le 7 octobre 1953 à Nice, demeurant à 2 chemin du Débarcadère, F-06590 Théoule-sur-Mer (France), Administrateur de Classe A;
  - c. Monsieur Jacques PARSON, administrateur de société, né le 23 décembre 1953 à Amsterdam, demeurant à 16 Sapfous Str. GR-14563 Kifisia (Grèce), Administrateur de Classe B; et
  - d. Monsieur Ivo JACOBS, administrateur de société, né le 17 mars 1965, à Anvers (Belgique), demeurant à Michamps 9A, B-6600 Bastogne (Belgique), Administrateur de Classe B
3. - Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Daniel Nussbaum, né le 5 juin 1942 à Sarrebourg, demeurant à Hovestraat 51, 2650 Edegem, Belgique.
4. - Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-neuf.
5. - Le siège social est fixé au 19, Route de Bastogne, Boîte 57, à L-9638 Pommerloch

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire.

Signé: J. D. SAISSSE, J. PARSON, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 février 2014. Relation: RED/2014/410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014033137/253.

(140036941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

**Vetco Luxembourg Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.160.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the thirty first day of January.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Vetco Group Limited, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at The Ark, 201 Talgarth Road, Hammersmith, London, W6 8B, United Kingdom and registered in England under the number 4825399 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 31 January 2014,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filled with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The company Vetco Luxembourg Finco S.à r.l., a private limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102160, incorporated pursuant to deed of Maître Joseph Elvinger, on July 5, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1027 of October 14, 2004. (the "Company"),

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 102160.

The share capital of the Company is fixed at one hundred and sixty thousand United State Dollars (USD 160,000) represented by 4,000 (four thousand) shares with a nominal value of USD 40 (forty United States Dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, represented as stated above, is the only owner of 4,000 (four thousand) shares of the Company.

The appearing party, represented as stated above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company, and declares that the Company's activities has ceased since 29 November 2013.

Being the Sole Shareholder of the Company, it expressly declares to proceed to the dissolution of the Company with effect on 31 December 2013 as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the Sole Shareholder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the Sole Shareholder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts).

Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at 6D Route de Treves, Senningerberg, L-2633 Luxembourg.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the Sole Shareholder, or reimbursement to the Sole Shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred and fifty euros (850,-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatorze, le trente et un janvier.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Vetco Group Limited, une société constituée et organisée selon le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au The Ark, 201 Talgarth Road, Hammersmith, Londres, W6 8B, Royaume Uni, (l'«Associée Unique»)

Dûment représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 31 janvier 2014,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société «Vetco Luxembourg Finco S.à r.l.», avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 102.160, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1027 du 14 octobre 2004, (la «Société»)

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102160,

Le capital social de la Société est fixé à cent soixante mille dollars américain (USD 160.000) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales avec une valeur nominale de quarante euro (40,-) chacune, toutes souscrites et payées.

L'associée, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des quatre mille (4.000) parts sociales de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société, et déclare que la société n'a plus d'activité depuis le 29 novembre 2013.

En tant qu'Associée Unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet au 31 décembre 2013 et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associée Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au 6D Route de Treves, Senningerberg, L-2633 Luxembourg.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des associés ou remboursement aux associés ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à huit cent cinquante euros (850,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 février 2014. Relation: LAC/2014/5404. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014033223/116.

(140037276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2014.

---

**Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.229.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of January.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Brookfield Europe Holdco Limited, constituted and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Gibraltar Trade and Companies Register under the number 101544, having its registered office at Suite 23 Portland House, Glacis Road, Gibraltar (the "Sole Shareholder")

Here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on December, 20<sup>th</sup>, 2013,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filled with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The company Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l., a private limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131229, incorporated pursuant to deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated August 2<sup>nd</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2193 on October 4<sup>th</sup>, 2007, (the "Company"),

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 131.229.

The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) divided into one thousand (1,000) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, represented as above, is the only owner of one thousand (1,000) shares of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company, and declares that the Company's activities has ceased since December 31, 2012.

Being the sole shareholder of the Company, it expressly declares to proceed to the dissolution of the Company with effect on 31 December 2013 as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole shareholder of and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the Sole Shareholder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts).

Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the Sole Shareholder, or reimbursement to the Sole Shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred and fifty euros (850,-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dix janvier.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu

Brookfield Europe Holdco Limited, une société constituée et existante selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 23 Portland House, Glacis Road, Gibraltar, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 101544, (l'«Associée Unique»)

Dûment représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 20 décembre 2013,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société «Brookfield Aylesbury Holding S.à r.l.» (la "Société"), ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1529, le 23 juillet 2007, (la «Société»)

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 131.229,

Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille livres sterling (20.000,-GBP) représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale toutes souscrites et payées.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des mille (1.000) parts sociales de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société, et déclare que la société n'a plus d'activité depuis le 31 décembre 2012.

En tant qu'Associée Unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet au 31 décembre 2013 et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associée Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avois social des actionnaires ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à huit cent cinquante euros (850,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1857. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014033302/114.

(140037396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

**Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.583.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of January.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Brookfield Europe Holdco Limited, constituted and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Gibraltar Trade and Companies Register under the number 101544, having its registered office at Suite 23 Portland House, Glacis Road, Gibraltar (the "Sole Shareholder")

Here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on December, 20<sup>th</sup>, 2013,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filled with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

The company Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., a private limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128583, incorporated pursuant to deed of Maître Martine Schaeffer, then notary residing in Remich, dated May 11<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1529 on July 23<sup>th</sup>, 2007, (the "Company"),

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 128.583.

The subscribed capital of the Company is set at nineteen thousand British Pounds (GBP 19,000.-) divided into eight hundred (800) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, represented as above, is the only owner of eight hundred (800) shares of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company, and declares that the Company's activities has ceased since December 31<sup>st</sup>, 2012.

Being the sole shareholder of the Company, it expressly declares to proceed to the dissolution of the Company with effect on 31 December 2013 as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole shareholder of and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the Sole Shareholder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts).

Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the Sole Shareholder, or reimbursement to the Sole Shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred and fifty euros (850,-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dix janvier.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu

Brookfield Europe Holdco Limited, une société constituée et existante selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au 23 Portland House, Glacis Road, Gibraltar, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 101544, (l'«Associée Unique»)

Dûment représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 20 décembre 2013,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société «Brookfield Holding (NCC) S.à r.l.» (la "Société"), ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, en date du 11 Mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1529, le 23 juillet 2007, (la «Société»)

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 128.583,

Le capital social souscrit de la Société s'élève à dix-neuf mille livres sterling (19.000.-GBP), représenté par huit cents (800) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des huit cents (800) parts sociales de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts, de la situation financière de la Société et déclare que la société n'a plus d'activité depuis le 31 décembre 2012.

En tant qu'Associée Unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet au 31 décembre 2013 et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associée Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des actionnaires ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à huit cent cinquante euros (850,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1856. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014033303/114.

(140037400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

**EuroCore Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.670.000,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.258.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

BAY BEAUTY LIMITED, a company limited by shares constituted and existing under the laws of Isle of Man, registered with the Isle of Man Trade Register under number 007879V, with its registered office at Victoria Street, Jubilee Buildings, First Floor, GBM - IM1 2SH Douglas (the Sole Shareholder`),

duly represented by Ms. Sofia Da Chao, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in EuroCore Property 1 S.à r.l. a private company limited by shares constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.258, incorporated pursuant to a notarial deed dated December 21<sup>st</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 309 of March 6<sup>th</sup>, 2007 (the Company);

- the Company's by-laws have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated July 10<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 2198 of September 4<sup>th</sup>, 2012;

- the Company's capital is set at two million six hundred and seventy thousand Pounds Sterling (2,670,000.- GBP), represented by six thousand six hundred seventy-five (6,675) corporate units with a par value of four hundred Pounds Sterling (400.- GBP) each;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known and provided for but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;



- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the manager of the Company for his mandate from the date of his appointment up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BAY BEAUTY LIMITED, une société anonyme constituée et régie par les lois de l'île de Man, ayant son siège social à Victoria Street, Jubilee Buildings, First Floor, GBM - IM1 2SH Douglas, inscrite au registre de commerce de l'île de Man, sous le numéro 007879V (l'Associé Unique)

ici dûment représentée par Mme. Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de EuroCore Property 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123258, constituée suivant acte notarié le 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 309 du 6 mars 2007 (la Société);

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié du 10 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2198 du 4 septembre 2012;

- le capital social de la Société est fixé à deux millions six cent soixante-dix mille Livres Sterling (2.670.000,- GBP) représenté par six mille six cent soixante-quinze (6.675) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cents Livres Sterling (400,- GBP) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé et provisionné ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014033347/97.

(140037362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

**Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 68.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.249.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5 C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.249 (the "Company"), incorporated as a société à responsabilité limitée by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, dated 14 April 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1319 dated 29 May 2008 and lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, dated 3 September 2008, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2485, dated 10 October 2008.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Charger HoldCo (Onshore) LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road Street, Wilmington, 19808 Delaware, United States of America and registered with the Division of Corporation of the State of Delaware under number 4531066 (the "Sole Shareholder"), holder of 65,694 (sixty-five thousand six hundred ninety-four) shares of the Company, duly represented by Mr. Régis Galiotto, clerk of the notary office of Maître Henri Hellinckx, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in December 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 65,694 (sixty-five thousand six hundred ninety-four) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,806 (two thousand eight hundred six Euros) by the issue of 2,806 (two thousand eight hundred six) new shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, so as to raise it from its amount of EUR 65,694 (sixty-five thousand six hundred ninety-four Euros) to EUR 68,500 (sixty-eight thousand five hundred Euros);

3. Subscription and payment by Charger HoldCo (Onshore) LLC, of 2,806 (two thousand eight hundred six) new shares, by the contribution of 29 (twenty-nine) shares in Charger Lux HoldCo II (Onshore);

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the resolutions above; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been

put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

#### *Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,806 (two thousand eight hundred six Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 65,694 (sixty-five thousand six hundred ninety-four Euros) to EUR 68,500 (sixty-eight thousand five hundred Euros) by the issuance of 2,806 (two thousand eight hundred six) new shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 229,457.42 (two hundred twenty-nine thousand four hundred fifty-seven Euros and forty-two cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder, consisting of 29 (twenty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each that the Sole Shareholder holds in Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5 C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.274 ("Charger Lux II Onshore") (the "Contribution").

#### *Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium by means of the Contribution.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, and declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay them up entirely together with the Share Premium through the Contribution.

#### *Description of the Contribution*

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares is composed of 29 (twenty-nine) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each that the Sole Shareholder holds in Charger Lux II Onshore and valued at an aggregate amount of EUR 232,263.42 (two hundred thirty-two thousand two hundred sixty-three Euros and forty-two cents).

#### *Valuation*

The total net value of the Contribution amounts to EUR 232,263.42 (two hundred thirty-two thousand two hundred sixty-three Euros and forty-two cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 20 December 2013, which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration.

#### *Evidence of the contribution's existence*

A proof of each of the Contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Managers' intervention*

Thereupon intervene:

(a) Mr. Pedro Fernandes Das Neves, with professional address at 5 C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company; and

(b) Mr. Steven Michael Petersen, with professional address at 888, Seventh Avenue, 38<sup>th</sup> Floor, 10019 New-York, United States of America, as manager of the Company,

All represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of its subscription and payment.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- Charger HoldCo (Onshore) LLC, holder of 68,500 (sixty-eight thousand five hundred) shares.

The notary acts that the 68,500 (sixty-eight thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at EUR 68,500 (sixty-eight thousand five hundred Euros), represented by 68,500 (sixty-eight thousand five hundred) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its conversion of functional currency, have been estimated at about one thousand eight hundred Euros (1,800.- Euros).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L’an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire l’associé unique de «Charger Lux HoldCo (Onshore) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.249 (la «Société»), constituée par acte notarié par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1319, le 29 mai 2008, dernièrement modifié par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2485, le 10 octobre 2008.

A comparu:

L’associé unique de la Société, Charger HoldCo (Onshore) LLC, une société établie et existante selon le droit de l’Etat de Delaware, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road Street, Wilmington, 19808 Delaware, Etats-Unis d’Amérique (l’«Associé Unique»), dûment représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire de l’étude de Maître Henri Hellinckx, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé en décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L’Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

I. - Que les 65.694 (soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de la Société d’une valeur nominale d’1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l’assemblée peut valablement décider de tous les points de l’ordre du jour sur lesquels l’Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II. - L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de l’augmentation du capital social de la Société d’un montant de 2.806 EUR (deux mille huit cent six Euros), afin de le porter de son montant actuel de 65.694 EUR (soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros) à 65.500 EUR (soixante-cinq mille cinq cents Euros);
3. Souscription et paiement par Charger HoldCo (Onshore) LLC, de 2806 (deux mille huit cent six) parts sociales au moyen d’un apport de 29 (vingt-neuf) parts sociales de Charger Lux HoldCo II (Onshore);
4. Nouvelle composition du capital social de la Société;
5. Approbation de la modification subséquente de l’article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et
6. Divers.

Suite à l’approbation de ce qui précède par l’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l’Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale et reconnaît avoir été suffisamment et préalablement informé de l’ordre du jour de sorte qu’il considère avoir été valablement convoqué. L’Associé Unique accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les

points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.806 EUR (deux mille huit cent six Euros) afin de le porter de son montant actuel de 65.694 EUR (soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze Euros) à 68.500 EUR (soixante-huit mille cinq cents Euros) par l'émission de 2.806 (deux mille huit cent six) parts sociales d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») soumises au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 229.457.42 EUR (deux cent vingt-neuf mille quatre cent cinquante-sept Euros et quarante-deux cents) (la «Prime d'Émission»), l'intégralité devant être libérée par un apport en nature par l'Associé Unique, consistant en 29 (vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) que l'Associé Unique détient dans Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.274 («Charger Lux II Onshore») (l'«Apport»).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Émission et de les libérer entièrement avec la Prime d'Émission au moyen de l'Apport.

#### *Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, prénommé, et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer entièrement avec le paiement de la Prime d'Émission au moyen de l'Apport.

#### *Description de l'apport*

L'Apport réalisé par l'Associé Unique consiste en 29 (vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune que l'Associé Unique détient dans Charger Lux II Onshore et évalué à un montant total de 232.263,42 EUR (deux cent trente-deux mille deux cent soixante-trois Euros et quarante-deux cents), en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

#### *Évaluation*

La valeur nette de l'Apport précédemment décrit s'élève à un montant de 232.263,42 EUR (deux cent trente-deux mille deux cent soixante-trois Euros et quarante-deux cents).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de l'ensemble des gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport en date du 20 décembre 2013, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec ce dernier aux formalités d'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentaire.

#### *Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

(c) M. Pedro Fernandes Das Neves, ayant son adresse professionnelle au 5 C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de la Société; et

(d) M. Steven Michael Petersen, ayant son adresse professionnelle au 888, Seventh Avenue, 38<sup>th</sup> Floor, 10019 New-York, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de la Société,

Tous représentés ici par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, reconnaissent avoir été précédemment informés de l'étendue de leur responsabilité, en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport et acceptent de manière expresse la description de l'Apport, ainsi que son évaluation, et confirment la validité de sa souscription et de son paiement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital de la Société est composé comme suit:

- Charger HoldCo (Onshore) LLC, détentrice de l'ensemble des 68.500 (soixante-huit mille cinq cents) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que les 68.500 (soixante-huit mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 68.500 EUR (soixante-huit mille cinq cents Euros), représenté par 68.500 (soixante-huit mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille huit cents Euros (1.800.- Euros).

Dont acte, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, cette dernière a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1303. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014033320/227.

(140037086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

**Viloma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 184.886.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of February.

Before Maître Marc LECUIT, notary residing at Beringen/Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

Bright Global S.A., a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of the Companies of the British Virgin Islands under number 149597,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "VILOMA S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

#### Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, or if there are more than one manager, by the joint signature of any class A manager and any class B manager of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

#### Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out



by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

#### **IV. General meetings of shareholders**

##### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

##### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Thursday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

#### **Art. 15. Statutory / External auditor.**

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

#### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VII. General provision**

18.1. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon,

Bright Global S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,825.-

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Olivier LIEGEOIS, director of companies, born on 27<sup>th</sup> October, 1969 in Bastogne (Belgium) and having is professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt février,

Pardevant Maître Marc LECUIT notaire de résidence à Beringen/Mersch, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier nommé, restera dépositaire de la minute.

A comparu:

Bright Global S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques avec siège social Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au Territory of the British Virgin Islands sous le numéro 149597,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «VILOMA S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance constitué d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.**

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

### **VII. Dispositions générales**

18.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Sur ces faits,

Bright Global S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.825,- EUR

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur de sociétés, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider L-2522, Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Mersch, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Marc LECUIT.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 février 2014. Relation GRE/2014/797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014033497/531.

(140037348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

### **JMZ Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 28, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 184.890.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «JMZ INVESTISSEMENTS S.à r.l.», ayant son siège à L-1244 Luxembourg, 89A, Rue Jean-François Boch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.805,

ici représentée par Mademoiselle Vesna KUZMIC, employée privée, demeurant professionnellement à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 février 2014, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de JMZ LUXEMBOURG.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs restaurants avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, y compris la vente au détail des produits de la branche.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'Euros (€ 1.000.000) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.



En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration est également autorisé à mettre des options et des warrants en faveur des employés, cadres, consultants du groupe auquel appartient la Société dans le cadre d'un plan d'intéressement et à émettre des actions suite à l'exercice de ces options ou warrants, le tout en limitant ou supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires. Étant entendu que ces options et warrants devront être émis durant la période indiquée au paragraphe 4 mais que leur exercice d'action pourra se faire même après ladite période.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

**Art. 6.** Chaque action donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme en étant le seul propriétaire en relation avec la Société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 10.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 13.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 25 du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, JMZ INVESTISSEMENTS S.à r.l., représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire aux trois mille cent (3.100) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100 %, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300)

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Monsieur Jean Michel ZANG, gérant de sociétés, demeurant à L-1244 Luxembourg, 89A, Rue Jean-François Boch, né le 3 août 1956 à F-54000 Jarville

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société Fiduciaire DEFLORENNE & ASSOCIÉS S.à r.l., ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol (R.C.S. Luxembourg B 111.495),

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019.

5. Le siège social de la société est fixé à L-2340 Luxembourg, 28, Rue Philippe II.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KUZMIC, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 février 2014. Relation: LAC/2014/9247. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014033391/210.

(140037602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

**Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.200,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.435.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112 143 (the “Sole Shareholder”), here represented by Ms. Aichouba Becheikh, private employee, with professional address at 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 February, 2014.

The said proxy, signed “ne varietur” by the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such the Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l.”, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114 435 (the “Company”), incorporated pursuant to a notarial deed from Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Luxembourg, dated February 17<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 950 of May 15<sup>th</sup>, 2006, and which Articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, on November 12<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 27<sup>th</sup>, 2013, number 3297.

II. The Company’s share capital is set at thirteen thousand one hundred Euro (EUR 13,100.-) divided into one hundred and thirty one (131) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), so as to raise it from its present amount of thirteen thousand one hundred Euro (EUR 13,100.-) to thirteen thousand two hundred Euro (EUR 13,200.-), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to eleven thousand four hundred Euro (EUR 11,400.-).

*Subscription - Payment*

Thereupon intervened Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, and declared to subscribe to the entirety of the one (1) new share to be issued, and have such share, whose subscription value amounts to one hundred Euro (EUR 100.-), and the related share premium in the aggregate amount of eleven thousand four hundred Euro (EUR 11,400.-), both fully paid-up by a contribution in cash.

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium of an amount of eleven thousand four hundred Euro (EUR 11,400.00), has been fully paid by Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., so that the total amount of eleven thousand five hundred Euro (EUR 11,500.00) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l. holds all the one hundred and thirty-two (132) shares of the Company.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolution, article 5 paragraphe 1 of the Company’s articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at thirteen thousand two hundred Euro (EUR 13,200.-) divided into one hundred thirty-two (132) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.”

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-) by the undersigned notary.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in the Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname Becheikh, Aichouba name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, and the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le quatorze février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.143 (la «Comparante»), représentée par Madame Aichouba Becheikh, employée privée, demeurant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, en vertu d'une procuration donnée le 13 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l.», ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 435 (ci-après la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 950, le 15 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 12 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3297 du 27 décembre 2013, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 435.

II. Le capital social de la Société est fixé à treize mille cent euros (EUR 13.100,-) divisé en cent trente et une (131) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

III. La Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (EUR 100,-), pour le porter de son montant actuel treize mille cent euros (EUR 13.100,-) à treize mille deux cents euros (EUR 13.200,-), par la création et l'émission d'une part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ensemble avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à onze mille quatre cents euros (EUR 11.400,-).

### *Souscription - Libération*

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire et la prime d'émission de onze mille quatre cents euros (EUR 11.400) a été payée par Henderson European Retail Property Fund Management S.a. r.l., de sorte que la somme totale de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Henderson European Retail Property Fund Management S.a. r.l., détient cent trente-deux (132) parts sociales.

### Deuxième résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille deux cents euros (EUR 13.200,-) divisé en cent trente-deux (132) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

### Troisième résolution

La Comparante a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-) par le notaire soussigné.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. Becheikh et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 février 2014. LAC/2014/8304. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014033374/136.

(140037401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2014.

### **Borealis Finance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 50.453.

### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le douze février.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Monsieur Thomas WIKSTRÖM, administrateur de sociétés, né le 11 décembre 1946 à Helsinki (Finlande), demeurant au 37 Rue Michel Engels L-1465 Luxembourg, détenteur des deux (2) titres au porteur de mille (1.000) actions chacun représentant l'intégralité du capital social, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est l'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») "BOREALIS FINANCE HOLDING S.A." (la "Société"), son siège social ayant été dénoncé le 27 avril 2002, publié au Mémorial C n° 1358 le 1<sup>er</sup> juin 2012, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 février 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 282 le 21 juin 1995,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro B 50.453

Le capital social de la Société est de quarante-neuf millions cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (49.578,70- EUR) divisé en deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant, est propriétaire de la totalité des actions de la Société.

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare la dissoudre et liquider avec effet rétroactif au 31 décembre 2013.

L'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'Actionnaire Unique représentant l'intégralité du capital social, il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant, aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes de la Société.

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant, s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cent soixante-dix euros (870,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V.PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19.02.2014. Relation: LAC/2014/7874. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04.03.2014.

Référence de publication: 2014033572/55.

(140037927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

---

#### **Première Global Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.619.491,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.864.

Les comptes annuels consolidés de Première Global Services, Inc. au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014035512/11.

(140040276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

#### **Parimico S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Parimico S.A.-SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 181.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014035519/10.

(140040139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

---

**Primus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.012.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 169.699.

M. Rainer Ullmann a cédé à la société Finax CV ayant son siège social au 9D, Johan V Oldenbarneveltlaan, NL-2582 NE's Gravenhage, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 55547613 la part sociale A qu'il détenait dans la Société,

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Primus Holding S. à r.l.

A&amp;C Management Services S.à r.l.

Represented by Maryse Mouton

*Manager / Proxyholder*

Référence de publication: 2014035513/16.

(140040058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**Primus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.012.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 169.699.

Une erreur s'est glissée dans la notice enregistrée en date du 7 mars 2014 sous la référence L140040058.

Il convient de lire:

«M. Rainer Ullmann a cédé à la société Stichting GP Finax, agissant pour Finax C.V., une société en commandite par actions constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Johan v Oldenbarneveltln 9 D, 2582NE 's-Gravenhage, Pays-Bas et immatriculée au registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 56360533 la part sociale A qu'il détenait dans la Société.»

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Primus Holding S. à r.l.

A&amp;C Management Services S. à r.l.

Represented by Maryse Mouton

*Manager / Proxyholder*

Référence de publication: 2014035514/19.

(140040246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.

**Ridona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.536.

Par leurs courriers adressés à la société RIDONA S.A., il résulte que:

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration et Administrateur,
  - Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur,
  - Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4547 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur,
- ont démissionné de leur fonction d'Administrateur de ladite société et ce, avec effet au 6 mars 2014;
- La société Benoy Kartheiser Management Sàrl a démissionné de sa fonction de Commissaire aux Comptes et ce, avec effet au 6 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIDONA S.A.

Référence de publication: 2014035564/19.

(140040235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2014.